

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville le 11.11.2021

Préavis N°12/2021 concernant le nouveau contrat de Parc avec l'association Parc naturel régional Jura Vaudois

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances composée de Madame Eliane Zürcher, MM Cyril Delacrétaz, Denis Rochat, René Ulrich et Grégory Gabriel s'est réunie le jeudi 11.11.2021 afin d'examiner le renouvellement du contrat de Parc conclu entre l'Association Parc naturel Jura vaudois de la commune de Mont-la-Ville, pour la période 2023-2032. La Commission a aussi rencontré la Municipalité représentée par MM Agassis, Wulliens et Clerc, le mardi 16.11.2021. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses fournies.

Le Parc naturel du Jura vaudois développe ses activités selon les trois missions suivantes :

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager
2. Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable
3. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

Pour rappel, la Commune de Mont-la Ville est une des 31 communes fondatrices du Parc naturel régional depuis 2010.

La Confédération ainsi que le Canton de Vaud financent le Parc au moyen de subventions. Les 31 communes membres participent aux frais de fonctionnement ; pour la commune de Mont-la-Ville, le coût prévisionnel pour l'année 2022 est de CHF 2'510.- soit CHF 5.- /par habitant.

Afin de mieux cerner les avantages à renouveler la participation de la commune à une telle association, la commission a demandé à la Municipalité les projets concrets que le Parc Jura Vaudois a réalisés ou soutenus durant la période 2013-2021.

Les réponses obtenues sont les suivantes :

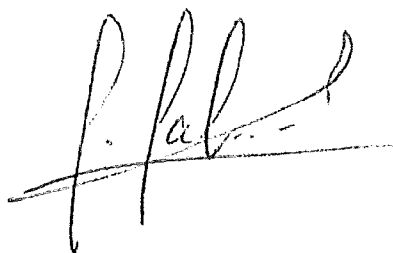
- Participation financière pour la création du mur en pierre sèche sur le pâturage du Pré de Joux
- Participation pour la réalisation du magasin « Nordic sport » au Col du Mollendruz, ainsi que pour Mollendruz ski de fond
- Proposition de visite ornithologique aux habitants du Parc
- Organisation de cours et de journées d'arrachage de plantes néophytes

Après examen de ce préavis, la commission propose :

1. D'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois
2. D'accepter de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.

Pour la Commission, le rapporteur :

Grégory Gabriel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Gabriel', with a horizontal line drawn through the bottom of the signature.

Cyril Delacrétaz

Denis Rochat

Eliane Zürcher

René Ulrich